

Recommandations de vote sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale EDF du 12 mai 2016

N° résolution	Objet	Détail et commentaires éventuels	Consigne de vote
1	Approbation comptes 2015		POUR
2	Approbation comptes consolidés 2015		POUR
3	Affectation du résultat et fixation du dividende 2015 : Dividende abaissé à 1,10€/action, dividende majoré à 1,21 €/action. Suite acompte de 0,57 €/action payé le 18/12/15, solde mis en paiement le 30/6/16 de 0,53€/action pour actions ordinaires et 0,64 €/action pour celles bénéficiant du dividende majoré. Option pour le paiement en actions nouvelles de la totalité du solde.	Dans un contexte difficile pour EDF, Energie en actions note la proposition du CA d'un dividende en baisse et approuve l'option de paiement en actions qu'elle réclamait depuis plusieurs années, et l'engagement de l'Etat de choisir le paiement en actions. Energie en actions regrette toutefois que l'option de choix du nombre d'actions arrondi à l'unité supérieure n'ai pas été retenu comme en 2009, ce qui permettrait à tous les actionnaires, quel que soit leur nombre d'actions, de pouvoir opter pour le paiement en actions.	POUR
A	Affectation du résultat et fixation du dividende 2015 – résolution alternative proposée par le Conseil de Surveillance du FCPE Actions EDF : Pas de dividende au titre de l'exercice 2015.	Energie en actions , association la plus importante d'actionnaires salariés du groupe EDF, mais non représentée au CS du FCPE, souligne le caractère irréaliste de cette proposition. Un acompte ayant en effet été versé fin 2015 , on voit mal comment l'entreprise pourrait obtenir un remboursement en cas d'adoption de cette résolution !	CONTRE
4	Paiement en actions des acomptes sur dividende –Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration	Energie en actions soutient cette proposition (en regrettant que l'arrondi à l'entier supérieur ne soit pas retenu), en souhaitant qu'elle soit effectivement mise en œuvre sur la totalité de l'éventuel acompte du dividende au titre de l'exercice 2016.	POUR
5	Approbation conventions réglementées	absence de convention conclue en 2015.	POUR
6	Eléments de rémunération 2015 de Jean Bernard Lévy	Fixe de 450 k€ bruts /an, pas de part variable. JB. Lévy bénéficie d'avantages en nature et d'une indemnité de départ (6 ^{ème} résolution AG 19/5/15).	Abstention
7	Autorisation conférée au CA à effet d'opérer sur les actions d'EDF	Résolution proposée pour satisfaire à plusieurs objectifs, dont d'éventuelle(s) opération(s) d'actionnariat salarié du groupe EDF.	POUR
8	Jetons de présence alloués au CA : En hausse à 510 k€ sur 2016 contre 440 k€	Energie en actions refuse cette nouvelle hausse : - alors que la baisse des prix de marché impose au Groupe de réduire ses OPEX, - l'argument avancé de travaux menés en 2015 suite à une décision du CA du 8/4/15 aurait du être exposé lors de l'AG du 19/5/15.	CONTRE
9	Nomination d'un administrateur : Claire Pedini, DGA chargée des RH de Saint Gobain, en remplacement de Philippe Varin, démissionnaire	Energie en actions , qui avait émis des réserves sur l'entrée au CA du PDG d'Areva, approuve cette nomination d'une personne, ayant assumée des responsabilités dans différentes activités et sociétés industrielles, qui va conduire à augmenter au sein du CA la proportion de femmes (à 1/3) et d'administrateurs indépendants (à 5/12).	POUR

10	Délégation de compétence consentie au CA pour procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires		POUR
11	Délégation de compétence consentie au CA pour procéder à l'émission, par voie d'offre au public, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Opposition à cette résolution qui, contrairement à la précédente, supprime le droit préférentiel de souscription des actionnaires.	CONTRE
12	Délégation de compétence consentie au CA pour procéder à l'émission, par voie de placements privés visés à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Opposition à une augmentation de capital qui ne serait ouverte qu'à des gestionnaires de portefeuille ou à un cercle restreint d'investisseurs.	CONTRE
13	Autorisation consentie au CA pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	Autorisation classique permettant dans le cadre d'une augmentation de capital d'ajuster le nombre de titres offerts.	POUR
14	Délégation de compétence consentie au CA pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise		POUR
15	Délégation de compétence consentie au CA pour augmenter le capital social dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société		POUR
16	Délégation de compétence consentie au CA pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	Réserve sur cette résolution qui permettrait d'éviter la convocation sur un projet d'apport spécifique d'une AG chargée de prendre connaissance du rapport du commissaire aux apports et d'approuver la valorisation des apports et leur intérêt stratégique	Abstention
17	Délégation de pouvoirs consentie au CA pour augmenter le capital social au profit des adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	Energie en actions approuve cette résolution, en souhaitant qu'elle soit effectivement mise en œuvre afin de relancer l'actionnariat salarié dans le groupe EDF	POUR
18	Autorisation à donner au CA pour réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues		POUR

19	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités		POUR
-----------	--	--	------

Association Energie en Actions, Immeuble EDF - Carré Vert, 45 Rue Kléber, 92300 LEVALLOIS-PERRET

contact.energieenactions@gmail.com <http://www.energie-en-actions-edf.fr>

Association créée en 2006, suite à l'ouverture du capital d'EDF, Energie en actions est la plus importante association d'actionnaires salariés du groupe EDF. Elle a pour objet de défendre les intérêts du Groupe et de ses actionnaires, salariés et anciens salariés, en toute indépendance tant vis à vis de la Direction de l'entreprise que des organisations syndicales, et quel que soit leur mode de détention d'actions EDF.

Défendre les actionnaires salariés, c'est défendre la valeur de l'action EDF à travers une stratégie de développement durable du groupe EDF créatrice de valeur dans la durée, et promouvoir la distribution d'un dividende conforme aux normes du marché.

Energie en actions souhaite que l'actionnariat salarié se développe à EDF et qu'il devienne un élément moteur dans l'association des salariés et anciens salariés à la performance de l'entreprise. L'association veut rassembler tous ceux et celles qui partagent ces positions.